

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
MARSEILLE  
CS 10108  
13294 MARSEILLE - CEDEX 06

## **CLASSEMENT**

L'Officier du Ministère Public  
à  
*Monsieur*

## Références à rappeler : RO – PV AFM

Référence :  
Rédacteur :

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été procédé au classement

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **013322 CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC UNE CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,50 GRAMME DANS LE SANG OU 0,25 MILLIGRAMME DANS L'AIR EXPIRE** ART.R.234-1 §I 2°, ART.L.234-1 §I C.ROUTE. ART.R.234-1 §I AI 1,§III C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à au point kilométrique **002.000**,  
dans le sens en date du par proces verbal n° dressé par  
avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Fait à MARSEILLE – CEDEX 06,**  
**le 15/04/2021**

## L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

